Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent septième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 février 2017, à 10 h 5

Président : M. Alexey Borodavkin ..... (Fédération de Russie)

GE.17-11459 (F) 150218 160218

1711459

Merci de recycler

Le Président (*parle en russe*) : Je déclare ouverte la 1407e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, Monsieur Møller, Madame Soliman, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour la Fédération de Russie de présider la Conférence du désarmement.

Permettez-moi de donner la parole à M. Møller qui tient à exprimer ses condoléances à la suite de la disparition prématurée du Représentant permanent de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Churkin. Monsieur Møller, vous avez la parole.

M. Møller (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens simplement à prononcer quelques mots de condoléances, en mon nom et au nom de mes collègues de l'Office des Nations Unies à Genève, à la suite de la disparition prématurée de votre collègue, l'Ambassadeur Churkin, diplomate hors du commun qui nous manquera énormément, à nous tous et à tous mes collègues de New York.

Le Président (*parle en russe*) : Merci beaucoup, Monsieur Møller. Je saisis également cette occasion pour remercier tous les diplomates qui ont adressé leurs condoléances à la Fédération de Russie, ainsi qu'à mes collègues de Moscou et de New York, à la suite de la disparition de Vitaly Churkin. Le décès de ce diplomate russe exceptionnel représente une perte irrémédiable pour nous tous. Je transmettrai les condoléances et les paroles de sympathie que j'ai reçues par téléphone hier et par écrit hier et aujourd'hui à son épouse, aux membres de sa famille et à ses amis proches, ainsi qu'à ses collègues de Moscou et de New York. Je vous remercie sincèrement.

Depuis notre dernière séance plénière, une délégation non membre de la Conférence a demandé à participer à nos délibérations. La demande figure dans le document CD/WP.598/Add.5, qui réunit l'intégralité des demandes qui avaient été reçues hier, lundi 20 février 2017, à 15 heures. Les demandes des États non membres reçues après cette date seront soumises pour examen et décision à une prochaine séance plénière. Avez−vous des observations sur ces demandes ? Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter cet État à participer à nos travaux conformément à notre Règlement intérieur ? S'il n'y a ni commentaire ni objection, la décision est adoptée.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en russe*) : Permettez-moi de suspendre la séance quelques minutes pour que le représentant de l'État observateur prenne place.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je vais maintenant m'adresser à vous en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement.

Je vais vous présenter brièvement le programme des quatre semaines durant lesquelles la délégation russe assurera la présidence. Mais avant tout, je tiens à remercier sincèrement mon prédécesseur à cette auguste charge, le Représentant permanent de la Roumanie, M. Adrian Vierita. En se montrant proactif et novateur, il a réussi à élaborer un projet de décision acceptable par tous relatif à la création d'un groupe de travail sur la voie à suivre et à obtenir son adoption par consensus.

Il a été demandé au groupe de travail de fournir de nouvelles contributions à la recherche d'un compromis sur le programme de travail qui permettrait à la Conférence de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis de nombreuses années. À cet égard, nous avons déjà organisé une réunion avec le président du groupe de travail, l'Ambassadeur du Myanmar, M. Htin Lynn. Nous avons souscrit dans leur principe à des modalités de répartition du travail mais aussi à une coopération extrêmement étroite pour tenter de déboucher au bout du compte sur un résultat concret qui soit satisfaisant pour tous. Au niveau organisationnel, nous avons décidé d'aménager les travaux de la Conférence et de son organe subsidiaire de manière à éviter les chevauchements et les doubles emplois.

Je suis fermement convaincu que le Président de la Conférence ne doit pas rester inactif et se tourner les pouces au motif de la création du groupe de travail. Au contraire, nous ne devons pas oublier que notre objectif principal est d'essayer de convenir d'un programme de travail et d'ouvrir des négociations le plus rapidement possible conformément au mandat de la Conférence. Ce n'est pas pour rien que de nombreuses délégations ont fait référence à juste titre dans leur déclaration à l'article 29 du Règlement intérieur de la Conférence, selon lequel l'élaboration du programme de travail relève de la mission du Président de la Conférence. Plus important encore, nous ne devons pas laisser s'affaiblir l'élan positif insufflé par la précédente session de la Conférence au cours de laquelle le Président et bon nombre de délégations ont entrepris des efforts sans précédent pour la relancer.

La délégation russe, en sa qualité de Présidente de la Conférence, a pour ambition d'accorder une attention prioritaire aux efforts visant à élaborer un programme de travail bien équilibré pour la Conférence. Ce faisant, nous agirons en faisant preuve de la plus profonde transparence et en respectant strictement le principe du consensus. Sous réserve de disposer du temps nécessaire, bien sûr, nous organiserons aujourd'hui des consultations informelles sur le programme de travail après la séance plénière, en tenant compte des positions des nombreuses délégations, qui ont déjà été évoquées. Nous attendons avec intérêt la participation active au débat des délégations. Les idées neuves réalisables sont aussi nécessaires pour notre instance que l'air que nous respirons.

Comme vous le savez, le débat de haut niveau de la Conférence, qui se tiendra la semaine du 27 février, sera l'un des principaux événements de la présidence russe. Nous mettrons tout en œuvre en collaboration avec le secrétariat de la Conférence pour garantir la réussite optimale de ce débat. Pour ma part, je peux annoncer que le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Gennadiy Gatilov, prendra la parole devant la Conférence.

En outre, pendant notre présidence, comme cela a déjà été annoncé, il est prévu d'organiser le 22 février à 15 heures une réunion thématique couverte par les médias qui sera consacrée à la commémoration du cent dixième anniversaire de la deuxième Conférence internationale de la paix de La Haye, en présence de représentants de gouvernements, du milieu universitaire et de la société civile. Je souhaite remercier plus particulièrement le Représentant permanent des Pays-Bas et le secrétariat de la Conférence de l'aide inestimable qu'ils ont fournie pour organiser cet événement.

Les présidents de la Conférence qui m'ont précédé, y compris M. Vierita et les collègues qui ont dirigé notre instance en 2016, ont établi un niveau élevé en matière de qualité et d'efficacité pour nos travaux. Je ferai de mon mieux, en tant que Président, pour maintenir la barre aussi haute et pour agir dans l'intérêt de la Conférence en sa qualité d'instance multilatérale de négociation unique au sein de laquelle une série robuste d'instruments juridiques internationaux ont été élaborés. Ces instruments font désormais partie de la « réserve d'or » de la communauté internationale en ce qui concerne la promotion de la réalisation de progrès dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Je vais travailler en étroite collaboration avec les cinq autres présidents de cette session, les groupes régionaux et toutes les délégations. Je compte sur votre soutien et sur votre aide.

Je voudrais passer maintenant à la liste des orateurs du jour. Le premier orateur sur la liste est la Représentante de la Nouvelle-Zélande. Je donne donc la parole à la Nouvelle-Zélande.

M^me^ Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation saisit l'occasion qui lui est donnée aujourd'hui pour féliciter la Fédération de Russie de son accession à la présidence de la Conférence du désarmement lors de cette première séance de son mandat. Permettez-moi également de faire écho aux propos de notre Secrétaire général et de transmettre les condoléances de la Nouvelle-Zélande à la suite du décès brutal et bouleversant de l'Ambassadeur Churkin à New York. Je tiens aussi à transmettre les remerciements de la Nouvelle-Zélande à la Roumanie pour les efforts déployés par ce pays au cours de sa présidence afin de veiller à ce que la Conférence commence l'année sur une note positive. Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Vierita de l'adoption vendredi dernier de la proposition contenue dans le document CD/WP.599/Rev.1 portant sur la création d'un groupe de travail sur la voie à suivre au sein de la Conférence.

D'après Google, Monsieur le Président, cette nouvelle année du calendrier chinois − qui est celle du coq de feu − est caractérisée par un « sens élevé du respect des échéances et des responsabilités professionnelles ». Cela semble être de bon augure pour les efforts qui seront déployés par la présidence russe et ceux de nos futurs présidents en 2017 qui pourront s'appuyer sur le document CD/WP.599/Rev.1 et remettre la Conférence au travail. J'ai découvert que les coqs de feu n'apparaissent qu'une fois tous les soixante ans. Par conséquent, nous pouvons espérer que cette année s'avère propice pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis vingt et un ans. Cependant, comme cela a été déclaré ici vendredi dernier, il est indispensable que le groupe de travail sur la voie à suivre parvienne à ouvrir une issue relative à l'adoption d'un programme de travail et au lancement de négociations au sein de la Conférence pour que cette année puisse être jugée utile ou fructueuse.

L'approche employée par la Nouvelle-Zélande pour accomplir des progrès dans cette instance est semblable à celle employée par nombre d'autres pays. Nous ne voulons pas lancer de négociations sur n'importe quel sujet. Pour qu'elle rétablisse sa réputation et sa crédibilité et justifie les ressources importantes qui lui sont octroyées, la Conférence devra − comme toute autre organisation internationale − se saisir de questions qui répondent aux préoccupations et aux problèmes prioritaires de la communauté internationale. Cela signifie que la Conférence doit à nouveau s'acquitter de son mandat de négociation en se penchant sur une question de désarmement pertinente et importante et non pas sur une question, par exemple, qui est déjà traitée par des instruments juridiques existants ou qui est mieux traitée par d'autres instances.

J'ai fait référence, Monsieur le Président, à des questions et à des problèmes auxquels se heurte la communauté internationale. Ma délégation reste convaincue qu'une mobilisation internationale est indispensable pour faire face aux préoccupations internationales. En conséquence, nous ne comprenons pas pourquoi la composition de cette instance est limitée et pour quelles raisons certains États ne sont pas autorisés à travailler sur les questions relevant de sa compétence.

Je saisis maintenant l'occasion pour passer brièvement en revue plusieurs questions primordiales qui feront l'objet d'une participation active de la part de ma délégation au cours de cette « année du coq de feu ». La Nouvelle-Zélande se réjouit de l'occasion qui nous est donnée à tous par la résolution 71/258 de l'Assemblée générale des Nations Unies afin de réaliser dès maintenant des progrès sur le dispositif essentiel au désarmement nucléaire. Nous attendons avec intérêt les négociations sur l'interdiction des armes nucléaires qui vont s'ouvrir le mois prochain à l'ONU à New York, mais nous sommes surpris par les critiques de certains acteurs qui affirment que ces négociations − c'est-à-dire ces travaux sur le dispositif − devraient être abandonnées puisqu'elles ne conduiront pas à l'élimination effective d'armes nucléaires. L'élimination effective des armes nucléaires n'a bien évidemment jamais été du ressort de pays comme le nôtre qui ne possèdent pas d'armes nucléaires. Cependant, nous pouvons tout à fait contribuer à honorer l'obligation qui nous incombe à tous, comme l'a reconnu unanimement la Cour internationale de Justice en 1996, et qui consiste à prendre part aux négociations relatives au désarmement nucléaire et à former ce que le Comité international de la Croix-Rouge appelle « l'élément indispensable » à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette participation active aux négociations n'est pas le seul moyen que la Nouvelle-Zélande va employer pour renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et contribuer à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires en 2017. Cette année est marquée par l'ouverture du cycle d'examen qui se clôturera par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. À l'échelle nationale et en sa qualité de membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, du Groupe de la levée de l'état d'alerte et du Groupe des Dix de Vienne, la Nouvelle-Zélande s'emploiera activement à faire en sorte que cette pierre angulaire de notre régime mondial de désarmement et de non−prolifération nucléaires soit stable et robuste.

Tout comme elle soutient de manière indéfectible le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Nouvelle-Zélande est également déterminée à garantir la réussite des nouveaux régimes. Alors que le Traité sur le commerce des armes entre dans sa

troisième année complète de fonctionnement, nous nous réjouissons de l'augmentation constante du nombre de membres et de mesures de mise en œuvre. Il reste bien sûr beaucoup de défis à relever, y compris la nécessité de garantir la pleine conformité au traité et son universalisation, et de veiller à ce que tous les États parties parviennent à participer pleinement aux processus intersessions qui ont récemment été établis. Dans ce contexte, la Nouvelle-Zélande est fière d'avoir pu contribuer de manière précoce au Fonds de contributions volontaires du Traité. Nous sommes convaincus que le Fonds sera utile pour aider les États à déterminer les domaines prioritaires dans lesquels ils ont besoin d'une assistance afin de parvenir à une mise en œuvre complète. Nous encouragerons les îles voisines du Pacifique à faire appel à l'aide du Fonds et nous sommes bien entendu ravis que le Fonds ait déjà obtenu un soutien important de pays donateurs.

La Nouvelle-Zélande continue d'assumer le rôle de coordonnateur des mesures d'application nationale au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cet instrument important et les normes solides qu'il établit en matière de droit international humanitaire restent une priorité pour la Nouvelle-Zélande. Nous sommes profondément reconnaissants du rôle de premier plan qui a été joué en 2016 par les Pays-Bas en tant que Président de la Convention et à nouveau par le Président de cette année, l'Allemagne. Alors que le droit international humanitaire fait l'objet de violations effroyables dans plusieurs conflits brutaux, il est encourageant de constater que la Convention sur les armes à sous−munitions et sa convention sœur, la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, ont une incidence normative profonde qui ne cesse de s'amplifier.

L'amélioration impérative de la protection des civils dans les situations de conflit armé a été placée à juste titre au centre des débats lors de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques qui s'est tenue en décembre dernier. La Nouvelle-Zélande s'est félicitée de la décision de progresser sur la question des systèmes d'armes létaux autonomes et de la reconnaissance exprimée ici d'autres questions humanitaires urgentes, dont l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'action dans des zones densément peuplées et la question des armes incendiaires. Nous regrettons l'absence d'autres progrès lors de la Conférence d'examen, mais nous restons déterminés à collaborer avec d'autres acteurs pour aider la Convention à garder un rôle pertinent dans sa réponse aux défis posés par les conflits contemporains.

Je suis convaincue, Monsieur le Président, que ce tour d'horizon des questions centrales au titre desquelles la Nouvelle-Zélande apportera son concours lors des prochains mois fait ressortir, indépendamment de l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence, des questions urgentes pertinentes qui sont examinées dans d'autres instances. Cependant, la Nouvelle-Zélande continue de croire que vous ainsi que les autres présidents parviendrez au cours de cette « année du coq de feu » à faire en sorte que la Conférence s'appuie sur la décision prise dans le document CD/WP.599/Rev.1 et ne se contente pas de constater l'impasse dans laquelle elle se trouve mais trouve un moyen de s'en sortir.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadrice de Nouvelle-Zélande de sa déclaration et des paroles chaleureuses qu'elle a adressées à la présidence russe. Je vous remercie des mots de sympathie que vous avez prononcés à la suite de la disparition de l'Ambassadeur Churkin.

Je donne maintenant la parole au Représentant du Chili.

M. Lagos (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous assurer de notre volonté pleine et entière de coopérer activement avec vous afin d'atteindre nos objectifs communs. Je saisis également l'occasion pour vous présenter à nouveau les condoléances du Chili à la suite de la disparition tragique et prématurée de l'Ambassadeur Vitaly Churkin, illustre diplomate qui laissera sans aucun doute un grand vide à New York, mais également dans toute la communauté diplomatique.

Je tiens aussi à souligner l'action qu'a menée l'Ambassadeur de Roumanie pour que nous faisions avancer les travaux de cette instance, qui doit s'occuper de questions d'envergure associées aux grands défis mondiaux, conformément à son mandat de négociation. À cet égard, nous nous associons sans réserve aux remarques qui viennent d'être formulées par l'Ambassadrice de Nouvelle-Zélande.

Monsieur le Président, ma délégation tient également à soulever une question qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale : le lancement d'un missile à portée intermédiaire auquel la République populaire démocratique de Corée a récemment procédé près de Banghyon, dans la province de Pyongyang. Les actes commis par la République populaire démocratique de Corée menacent la stabilité de la péninsule coréenne, génèrent des tensions dans la région asiatique et mettent la sécurité internationale en péril. En outre, ils constituent une violation flagrante de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, plus particulièrement les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016) et 2321 (2016), qui interdisent à ce pays de mener des essais nucléaires et de procéder à des tirs recourant aux technologies des missiles balistiques.

Le Chili s'associe à la communauté internationale pour exhorter la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir d'actes belliqueux qui compromettent la paix et à reprendre le dialogue dans le cadre des pourparlers à six. Le Chili demande à nouveau à ce pays de régulariser sa situation d'État non doté d'armes nucléaires dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Monsieur le Président, le Chili est convaincu qu'aucun pays ne peut tirer de fierté ni de prestige de la possession d'armes nucléaires. Nous exprimons aujourd'hui dans cette enceinte notre préoccupation à l'égard des actes commis dernièrement par la République populaire démocratique de Corée, mais nous ne devons pas perdre de vue le fait que le seul moyen durable de lutter contre la menace nucléaire est d'interdire et d'éliminer toutes les armes nucléaires.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant du Chili de sa déclaration et de sa volonté de travailler de manière constructive avec la présidence de la Conférence.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Autriche.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous tenons à vous assurer de notre participation et à affirmer à nouveau l'attachement de longue date de l'Autriche à l'égard de la Conférence du désarmement. Je tiens aussi à exprimer nos sincères condoléances à la suite de la disparition prématurée de l'Ambassadeur Vitaly Churkin à Washington.

Comme la Nouvelle-Zélande, nous sommes préoccupés par la situation qui perdure au sein de la Conférence.

Cette année, la Conférence se trouve malheureusement dans l'impasse pour la vingt et unième année consécutive. La communauté internationale a créé la Conférence à la fin des années 1970 et était bien consciente des difficultés potentielles auxquelles elle s'exposait. Certaines d'entre elles étaient même fort peu différentes de celles auxquelles nous nous heurtons aujourd'hui vingt ans plus tard. L'importance de la Conférence mais également les difficultés auxquelles elle se heurte sont prises en compte dans les ressources administratives, financières et en personnel de grande ampleur qui lui sont allouées. L'adoption consensuelle la semaine dernière de la décision présentée par la présidence roumaine − qui mérite notre reconnaissance − devrait être la première étape du processus d'ouverture des négociations.

Nous félicitons l'Ambassadeur Htin Lynn de sa présidence et nous l'assurons du soutien indéfectible de notre délégation dans l'accomplissement de cette tâche difficile. Nous espérons que nous parviendrons, en faisant preuve de flexibilité et parfois même de créativité, à obtenir ensemble des résultats et à sortir enfin de l'impasse de longue date dans laquelle se trouve la Conférence. Cependant, comme d'autres collègues ont pu l'exprimer avant moi, la création du groupe de travail ne peut en aucun cas se substituer au travail de fond et au mandat qui incombe à la Conférence, à savoir de négocier.

L'Autriche reste fermement attachée à la priorité qu'elle s'est fixée et qui consiste à faire avancer le désarmement nucléaire multilatéral. Il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient jamais plus utilisées, quelles que soient les circonstances. Nous serions tous concernés par les conséquences humanitaires catastrophiques d'une explosion d'armes nucléaires, qu'elle résulte d'un accident, d'une erreur d'appréciation ou d'un acte intentionnel.

L'Autriche a accueilli avec satisfaction les réductions qui ont été opérées dans les arsenaux d'armes nucléaires, mais les progrès ralentissent et des programmes de modernisation sont mis en œuvre depuis quelques années. Les arsenaux d'armes nucléaires à l'échelle mondiale restent suffisamment importants pour détruire plusieurs fois l'humanité. Dans le même temps, la prolifération représente une menace majeure qui pèse sur la sécurité. Il est donc tout à fait logique et urgent d'impulser un nouvel élan de grande ampleur en faveur du désarmement nucléaire. Tout doit absolument être fait pour éliminer la menace que représentent ces armes de destruction massive. Dès lors, l'Autriche participe activement aux efforts qui sont actuellement entrepris dans le domaine du désarmement. Nous continuons d'appuyer fortement le lancement rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous souhaitons vivement que le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles obtienne des résultats tangibles et nous sommes impatients d'examiner son rapport au sein de la Conférence.

Bien que d'autres armes de destruction massive aient fait l'objet d'une interdiction, le monde attend toujours l'interdiction de la catégorie la plus dangereuse de ce type d'armes. Il existe une forte volonté d'atteindre cet objectif, comme le montre le nombre élevé de coauteurs de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que son adoption par une vaste majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies prescrit l'ouverture des premières négociations multilatérales inclusives sur le désarmement nucléaire depuis des dizaines d'années. Des négociations seront lancées le 27 mars sur un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

L'interdiction et l'élimination totale des armes nucléaires constituent la seule garantie absolue contre la menace qu'elles font peser. Bien que les États dotés d'armes nucléaires soient responsables en dernier ressort de l'élimination totale de leur arsenal nucléaire, tous les États ont pour responsabilité commune d'éviter les conséquences humanitaires catastrophiques liées à ces armes de destruction massive. Les négociations portant sur l'instrument juridiquement contraignant seront ouvertes, transparentes et inclusives. La participation à ces négociations historiques constitue une occasion unique de contribuer à définir la voie à suivre vers un monde exempt d'armes nucléaires. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies encourage ainsi tous les États Membres à prendre part à la conférence.

Monsieur le Président, cette année marque également le lancement du nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Autriche est résolument attachée au TNP qui constitue la clef de voûte du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous sommes convaincus que la grande majorité des États Membres de l'ONU qui ont voté en faveur de la résolution 71/258 partagent le même attachement. Je tiens à citer les termes extrêmement clairs qui sont employés au paragraphe 6 de cette résolution : « réaffirme l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des engagements qui y sont énoncés, et estime que la recherche de telles mesures, dispositions et normes devrait compléter et renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, y compris les trois piliers du Traité ». Permettez-moi de souligner à nouveau ici la ferme résolution de l'Autriche à respecter et à mettre en œuvre toutes les obligations et tous les engagements qui lui incombent en vertu du TNP et qui ont été établis par le processus d'examen. Il est primordial de travailler sans relâche sur tous les piliers du TNP pour garantir la crédibilité de ce dernier et de les évaluer constamment.

À cet égard, il semble utile d'aborder brièvement la question de la relation entre le TNP et le prochain traité visant à interdire les armes nucléaires. L'initiative portant création d'un traité d'interdiction est fondée sur le fait reconnu, par exemple, dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 selon lequel les explosions auraient des conséquences humanitaires catastrophiques. Le seul moyen de protection efficace consiste à éliminer complètement les armes nucléaires, objectif qui figure dans le préambule du TNP et qui est sous-jacent dans son article VI. Cela démontre clairement qu'un futur traité d'interdiction des armes nucléaires est fermement ancré dans le TNP et le régime de

désarmement et qu'il contribuera avant tout à la mise en œuvre de l'article VI et à la consolidation consécutive du TNP. L'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire fait l'objet de discussions approfondies depuis de nombreuses années dans le cadre du TNP. Les divergences ne sont pas une nouveauté, mais elles se sont plutôt multipliées au fil des décennies et ne résultent pas de la tenue de prochaines négociations. Ces négociations devraient plutôt servir à rétablir un dialogue indispensable entre tous les États qui présuppose la volonté d'y prendre part sur un pied d'égalité.

Le traité d'interdiction des armes nucléaires servira de fondement aux prochaines mesures visant à atteindre l'objectif commun d'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi qu'il en a été décidé dans le plan d'action du TNP de 2010.

Conformément au mandat de la résolution, il sera nécessaire de prendre d'autres mesures énergiques visant à éliminer totalement les armes nucléaires. L'Autriche est convaincue à cet égard qu'il faudra appliquer d'autres mesures juridiques et pratiques pour régler certaines questions telles que la vérification. Comme l'atteste l'expérience associée aux armes chimiques et biologiques, il faut dans un premier temps inscrire une interdiction dans la législation pour éliminer une catégorie entière d'armes de destruction massive.

Il existe aujourd'hui des difficultés importantes en matière de sécurité internationale. C'est exactement pour cette raison qu'il est urgent non pas simplement de discuter du désarmement nucléaire mais de négocier ce désarmement et d'obtenir des résultats. Nous avons particulièrement apprécié à cet égard la déclaration du Secrétaire général qui s'est exprimé ainsi lors de l'ouverture de la session de 2017 de cette instance :

> « Le désarmement peut être très efficace pour mettre un terme aux conflits actuels et éviter le déclenchement de nouvelles hostilités. Les processus de désarmement et de maîtrise des armements offrent un répit pour construire la confiance et renforcer la stabilité. Tel a été le cas pendant la guerre froide et tel est le cas aujourd'hui. Il est urgent d'obtenir un répit. La tension monte au niveau international, les démonstrations de force se succèdent et des déclarations dangereuses ont été prononcées sur l'emploi d'armes nucléaires. ».

L'Autriche partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général de l'ONU. Le monde tel que nous le connaissons au XXIe siècle n'est plus celui du siècle précédent. Pour relever les nouveaux défis, nous devons revoir une partie des concepts qui ont été établis il y a plusieurs décennies. Les prochaines négociations relatives à un traité visant à interdire les armes nucléaires offrent la possibilité de poser les fondements juridiques d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Autriche premièrement de sa déclaration et deuxièmement des félicitations qu'il m'a adressées et des condoléances qu'il a exprimées après la disparition de l'Ambassadeur Churkin.

Plus aucun orateur n'est inscrit sur la liste. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine, M. Fu.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. La délégation chinoise vous soutiendra activement dans vos efforts pour contribuer à la réalisation de progrès tangibles dans les travaux de la Conférence.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre profonde tristesse à la suite de la disparition prématurée de l'Ambassadeur Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Sa disparition constitue une grande perte, non seulement pour la Russie mais aussi pour l'ensemble de la communauté diplomatique internationale.

Monsieur le Président, la Conférence a adopté la semaine dernière une décision relative à la création d'un groupe de travail sur la voie à suivre. Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Roumanie, M. Adrian Vierita, des efforts qu'il a entrepris dans l'adoption de cette décision. Je félicite également l'Ambassadeur du Myanmar, M. Lynn, qui préside le groupe de travail.

La Conférence du désarmement, en tant qu'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, revêt une importance incontestable qui ne décline pas mais qui s'accroît en raison de la situation internationale préoccupante en matière de sécurité qui est de plus en plus complexe. Il est toutefois regrettable de constater que la Conférence n'a pas réalisé de travaux de fond depuis vingt et une années consécutives. La communauté internationale partage l'espoir et la responsabilité de trouver un moyen de surmonter les obstacles et d'insuffler un nouvel élan à la Conférence. Dans ce contexte, il est à la fois opportun et nécessaire de créer un groupe de travail ayant pour mandat de mener à bien une évaluation globale des travaux de la Conférence ainsi que de déterminer et d'analyser les problèmes de longue date ainsi que d'analyser les moyens de surmonter les obstacles.

La Chine souhaite à cet égard émettre quelques remarques préliminaires.

Nous devrions premièrement trouver un terrain d'entente compte tenu des divergences existantes et parvenir à un consensus. À mesure que la situation internationale évolue, la communauté internationale approfondit également sa réflexion à l'égard des questions qui y sont associées et les stratégies militaires des grandes puissances suscitent des changements inévitables. Tout cela aura une incidence directe ou indirecte sur les travaux de la Conférence, comme le montre le consensus qui ne cesse de se renforcer autour de la question des garanties de sécurité négatives. On constate également que les possibilités d'approfondissement des discussions et même de négociations sur le sujet se multiplient. En ce qui concerne les questions relatives à l'espace, le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace qui a été proposé par la Chine et la Russie a recueilli un large soutien de la communauté internationale, qui a également entamé des discussions préliminaires sur le projet de l'Union européenne de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Les grandes puissances dégagent également un consensus de plus en plus large sur la question des mesures propres à accroître la confiance et la transparence dans l'espace extra−atmosphérique. Bien que les positions et les approches varient en ce qui concerne les questions relatives à l'espace, nous estimons que toutes les parties éprouvent néanmoins la volonté positive de commencer à travailler sur ces questions. Les progrès sont possibles à partir du moment où toutes les parties travaillent main dans la main.

Deuxièmement, nous devrions nous adapter à notre époque et actualiser régulièrement l'ordre du jour sur le désarmement. L'ordre du jour qui a été établi lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978 sert de fondement aux travaux de la Conférence du désarmement et en définit les axes. D'un point de vue objectif, les thèmes qui ont été définis par nos prédécesseurs il y a quarante ans étaient non seulement globalement équilibrés mais aussi extrêmement avant−gardistes. Par conséquent, même aujourd'hui, l'ordre du jour traditionnel de la Conférence n'est toujours pas obsolète. Cependant, personne n'aurait pu anticiper les bouleversements profonds de la situation internationale et l'essor rapide des sciences et de la technologie au cours des quarante dernières années. C'est pourquoi la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ne pouvait prévoir complètement les nouveaux problèmes et défis auxquels nous faisons face à l'heure actuelle bien qu'elle ait fourni l'orientation générale à suivre dans le cadre des travaux de la Conférence. Il convient dès lors d'aborder l'ordre du jour de la Conférence dans un esprit de continuité et d'innovation. Par continuité, j'entends faire évoluer l'esprit général de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement plutôt qu'interpréter de manière mécanique les phrases rédigées il y a quarante ans, en nous accrochant à des stéréotypes dépassés et en traînant des pieds. Quand je parle d'innovation, je ne parle pas d'abandonner les thèmes traditionnels mais plutôt de puiser pleinement dans ceux-ci et d'y injecter sans cesse de nouveaux contenus propres à l'époque au cours de laquelle ils s'inscrivent. Le désarmement et la non-prolifération sont par exemple des thèmes complémentaires. La plupart des traités négociés dans le cadre de la Conférence ont été des traités à la fois de désarmement et de non-prolifération. Plusieurs questions relatives à la non-prolifération doivent être traitées : l'absence de coordination des différents mécanismes qui ne sont pas assez universels et ouverts à tous, l'application fréquente d'un système à deux vitesses et l'émergence de la menace terroriste, qui entravent toutes fortement la réalisation de progrès relatifs à l'ordre du jour de la Conférence. Nous sommes

tout à fait capables de participer à la création d'un mécanisme international de gouvernance relative à la non-prolifération qui est adapté à ce nouveau contexte dans le cadre d'un programme global de désarmement. On peut citer comme autre exemple la profonde menace qui pèse sur la stabilité et l'équilibre stratégiques à l'échelle internationale en relation avec les cyberarmes, les systèmes d'armes létaux autonomes et les nouvelles biotechnologies. Ces nouvelles questions peuvent être encore plus importantes et urgentes que les questions traditionnelles et il peut être également beaucoup plus facile d'enregistrer des progrès s'y rapportant. Si nous parvenons dans les délais prévus à entamer des travaux sur ces problèmes dans le nouveau cadre relatif aux armes de destruction massive et à maîtriser de manière préventive les armements, nous réussirons non seulement à éviter les catastrophes avant qu'elles ne surviennent mais aussi à créer les conditions propices à la résolution des problèmes de longue date.

Troisièmement, nous devrions faire preuve d'ouverture et donner à la Conférence un caractère toujours plus universel. Comme nous le savons tous, la Conférence a été créée pendant la guerre froide et sa composition d'origine est le fruit d'un compromis entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. Cette composition a été élargie à plusieurs reprises au cours du siècle dernier, mais l'héritage de la guerre froide est resté bien visible. Depuis le début du XXIe siècle, la situation internationale connaît des évolutions très profondes. Les relations internationales se démocratisent, la gouvernance de la sécurité mondiale s'améliore et la plupart des pays s'attendent à participer aux travaux de la Conférence. Il ne fait aucun doute que la composition actuelle de la Conférence est totalement inadaptée à la réalité internationale, que ce soit sur le plan politique et en ce qui concerne la sécurité. Il nous semble que la solution la plus satisfaisante serait d'autoriser tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre part aux travaux de la Conférence en tant que membres à part entière. Cette approche présenterait de nombreux avantages. Tout d'abord, elle estomperait les divergences entre régions du monde et mettrait un terme au problème que représente depuis longtemps la question de l'élargissement de la Conférence. Deuxièmement, elle irait dans le sens de la démocratisation et refléterait au mieux le consensus international, ce qui fait qu'il n'y aurait plus aucune raison d'abandonner la Conférence pour recommencer à zéro. Enfin, elle donnerait à la Conférence un nouvel élan, qui permettrait peut-être d'améliorer l'efficacité de la prise de décisions, de sortir de l'impasse et de dynamiser les travaux.

Il s'agit là de quelques idées de départ de la Chine, qui, nous l'espérons, susciteront d'autres contributions précieuses et insuffleront de l'énergie positive aux travaux du groupe de travail. La Chine continuera par la suite à participer activement aux débats sur ces questions. Tout en restant attentive aux avis et aux conseils de toutes les parties, elle exposera plus en détail ses positions et ses propositions. Nous sommes prêts à collaborer avec toutes les parties afin d'aider le groupe de travail à obtenir des résultats tangibles.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration, de ses félicitations et de sa volonté de coopérer avec la présidence de la Conférence. Je le remercie également des condoléances qu'il a présentées à la suite de la disparition prématurée de l'Ambassadeur Churkin.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Myanmar, M. Htin Lynn.

M. Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement à ce moment charnière. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation. Permettez-moi également de m'associer aux orateurs précédents en adressant les plus sincères condoléances de ma délégation à la suite du décès prématuré de l'une des plus grandes personnalités de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Je remercie également votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Roumanie, d'avoir ouvert la voie pour que nous puissions entamer cette année des travaux de fond au sein de la Conférence.

Monsieur le Président, je tiens à vous informer et, par votre intermédiaire, à informer les membres de la Conférence de la façon dont j'entends m'acquitter de mon mandat de Coprésident du groupe de travail dans les semaines à venir. Cette semaine, je vous inviterai tous à prendre part à des consultations informelles qui permettront aux

délégations d'indiquer quelles sont pour elles les questions prioritaires devant faire l'objet des travaux de fond qui seront menés au titre de l'ordre du jour figurant dans le document CD/2085. Les consultations se tiendront dans cette salle ce vendredi, le 24 février 2017, à 10 heures.

Nonobstant la réunion informelle que vous prévoyez d'organiser, Monsieur le Président, à la suite de cette séance plénière, je suis d'avis que la multiplication des rencontres et des possibilités d'expression facilitera la compréhension mutuelle des priorités relatives aux travaux de la Conférence. La semaine prochaine, qui est la dernière du mois de février, la plupart d'entre nous seront occupés les premiers jours par le débat de haut niveau. Je rencontrerai cependant tous les groupes de pays ayant une position commune pour connaître leurs priorités et leurs positions respectives à l'égard des points figurant à l'ordre du jour. La première semaine de mars, je prévois d'organiser des consultations bilatérales en présence de toutes les délégations intéressées. Un créneau horaire sera mis à disposition pour ces consultations. J'espère que je recevrai également les points de vue et les positions ayant trait aux questions prioritaires des délégations.

Ma délégation vous informera de la date et du lieu de ces consultations bilatérales après avoir vérifié la disponibilité du lieu concerné avec le secrétariat. Parallèlement, à compter d'aujourd'hui, les délégations qui souhaitent faire part de leur point de vue à l'égard de leurs questions prioritaires − et j'ai déjà entendu certains points de vue de délégations qui se sont exprimées avant moi − peuvent le donner en personne ou le transmettre par écrit à ma délégation, et je les invite vivement à le faire.

À l'issue de la première série de consultations, comme prévu, je travaillerai en étroite collaboration avec le Président de la Conférence pour déterminer quelle sera la prochaine étape. Celle-ci pourrait consister à élaborer un document officieux contenant des réflexions sur les consultations qui ont déjà eu lieu.

Monsieur le Président, chers collègues, j'espère qu'ensemble, cette année, nous parviendrons à faire quelque chose de concret dans le cadre de la Conférence.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur Lynn de sa déclaration, de ses félicitations et de sa volonté de coopérer, et je le remercie de ses condoléances à la suite de la disparition prématurée de l'Ambassadeur Churkin.

Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Han Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous assurer de son soutien sans faille.

En ce qui concerne les longues remarques de la délégation du Chili, ma délégation ne peut s'empêcher de les interpréter comme l'expression d'une attitude consistant à se ranger aveuglément derrière les puissances hostiles à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, sans connaissance fondamentale précise de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. La position de la République populaire démocratique de Corée à l'égard des mesures de légitime défense est bien connue et, comme je l'ai exposée à plusieurs reprises, je ne vais pas la répéter.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et je donne maintenant la parole au Représentant du Chili.

M. Lagos (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de demander à nouveau la parole. À vrai dire, je n'avais pas prévu de le faire, mais je n'ai malheureusement pas le choix après la déclaration qui vient d'être faite par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je tiens simplement à déclarer que le Chili a toujours dénoncé les violations des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Je tiens également à préciser que nous ne faisons pas deux poids deux mesures et que mon pays a toujours été fidèle à ce principe. Nous considérons que personne ne devrait détenir d'armes nucléaires, comme je l'ai indiqué dans ma précédente déclaration.

Pour conclure, nous appelons une nouvelle fois de nos vœux la reprise du dialogue et espérons que tout sera fait pour trouver une solution pacifique au problème de la nucléarisation de la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant du Chili de sa déclaration.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant du Bélarus.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, d'exprimer nos sincères condoléances à la suite de la disparition du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Vitaly Ivanovich Churkin. La délégation du Bélarus déplore cette grande perte.

Je saisis également cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le soutien de notre délégation pour réaliser des progrès tangibles dans les travaux de la Conférence. Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadeur Vierita et l'Ambassadeur Lynn d'avoir créé le groupe de travail sur la voie à suivre. Nous espérons que ce dispositif contribuera à faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis vingt ans.

Comme vous le savez, l'une des priorités en matière de politique étrangère de la République du Bélarus est le désarmement nucléaire complet et universel. Nous avons montré la voie à suivre en la matière en renonçant à la possession d'un arsenal nucléaire et nous encourageons depuis lors les pays à réduire progressivement leur arsenal nucléaire et à participer à la transition vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Permettez-moi à cet égard de saisir cette occasion pour inviter toutes les parties présentes – les membres de la Conférence et les délégations d'observateurs – à participer à la commémoration que la délégation du Bélarus organise, conjointement avec le Centre de politique de sécurité (Genève), parallèlement au débat de haut niveau de la Conférence. Cet événement se tiendra le 1er mars à 13 heures dans les locaux du Centre. Nous serions ravis que vous vous joigniez à nous pour parler du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de ses félicitations et de sa volonté de travailler avec la présidence. Je vous remercie également d'avoir exprimé vos condoléances à la présidence russe à la suite de la disparition de l'Ambassadeur Churkin. Je vous remercie encore de votre invitation à participer à l'événement organisé conjointement par la délégation du Bélarus et le Centre de Genève sur les questions de désarmement nucléaire.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. Une autre délégation souhaite-t-elle néanmoins prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, je tiens à rappeler à nouveau à toutes les délégations qu'une réunion thématique de la Conférence, consacrée à la commémoration du cent dixième anniversaire de la deuxième Conférence internationale de la paix de La Haye se tiendra demain, le 22 février, à 15 heures, dans la salle du Conseil. J'informe les délégations que cette manifestation est ouverte au public, bien qu'il s'agisse d'une séance informelle de la Conférence.

Comme je l'ai dit à notre précédente séance plénière, le 17 février, j'entends utiliser le plus efficacement possible le temps disponible et je vais lancer aujourd'hui, juste après cette séance plénière, les consultations informelles sur le programme de travail. Après la clôture de la séance plénière, nous reprendrons donc les travaux à titre informel après une pause de cinq minutes.

La partie formelle de nos travaux est donc terminée pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière aura lieu le lundi 27 février, à 15 heures, et plusieurs représentants de haut rang prendront la parole devant la Conférence au cours de la semaine. Le secrétariat fournira des informations supplémentaires en temps voulu.

S'il n'y a pas d'autres questions relatives à l'ordre du jour et si personne de souhaite prendre la parole, la séance est levée.

La séance est levée à 11 h 10.